

Paris, le 1er février 2012

Vivendi : Nouvelle décision judiciaire favorable aux Etats-Unis

Vivendi se félicite de la décision rendue publique ce 1er février 2012 par le Tribunal fédéral du District Sud de Manhattan. Celui-ci rejette les plaintes des actionnaires individuels ayant acheté des actions ordinaires de la société sur la Bourse de Paris. Cette décision est conforme à celle rendue en juin 2010 par la Cour suprême des Etats-Unis (Morrison v. National Australia Bank Ltd).

A propos de Vivendi

Les plus belles émotions du numérique

Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs.

Vivendi rassemble le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un des opérateurs haut débit alternatifs au Brésil (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).

En 2010, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 28,9 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,7 milliards d'euros. Le groupe compte environ 51 300 collaborateurs.

www.vivendi.com